



Assemblée Générale du 7 décembre 2021

Note de synthèse

Lors de la séance, les points suivants seront abordés :

1. Présentation des nouveaux produits et services.
2. Point sur le plan stratégique 2020-2022.
3. Présentation du budget 2022 et approbation de la grille tarifaire 2022.

1 Modalités d'organisation de l'Assemblée Générale compte tenu de la situation sanitaire.

Compte tenu de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2021, portant exécution des articles L6511-1 à L6511-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'assemblée générale se déroulera en distanciel dans le respect des règles sanitaires de la manière suivante :

- **La présence physique des représentants des membres autres que les communes, les provinces et les CPAS est possible moyennant une inscription préalable auprès de l'intercommunale**, le port du masque est obligatoire, les gestes barrière et les règles de distanciation sociale doivent être respectées.
- L'Assemblée générale se déroulera avec la présence physique du Président et du Directeur Général.
- La séance de l'Assemblée générale sera **diffusée en ligne sur la chaîne youtube d'iMio**. Le lien sera publié sur le site internet d'iMio 48h avant l'assemblée générale.

La présence physique d'un délégué de la commune à l'assemblée générale n'est pas nécessaire, l'intercommunale tiendra compte de toutes les délibérations qui lui seront adressées pour l'expression des votes mais aussi pour le calcul des différents quorums de présence et de vote.

Les Villes et Communes dont le conseil n'a pas délibéré, sont présumées s'abstenir. **Il est inutile pour les délégués de se présenter car ils ne pourraient pas prendre part au vote.**

Afin de garantir la publicité garantie par l'article L1523-13 du CDLD, l'assemblée générale sera ouverte au public.

Toutefois, en raison des circonstances actuelles et afin de pouvoir assurer le respect de la norme de distanciation sociale lors de l'assemblée générale au regard de la capacité d'accueil de la salle prévue à cet effet, la participation des personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou C.P.A.S. associés **ne sera acceptée que moyennant une inscription préalable auprès de l'intercommunale.**

La réunion à distance de l'assemblée générale se justifie par la circonstance que la phase fédérale d'urgence liée à la pandémie COVID 19 est toujours activée et que, compte tenu du nombre d'affiliés à l'Intercommunale et du nombre de délégués susceptibles de prendre part à cette assemblée générale, il est impossible de trouver un local permettant d'accueillir les délégués dans le respect des conditions sanitaires et des règles de distanciation sociale.

Le Pré-PV de l'Assemblée Générale est en annexe.

Nous vous invitons à télécharger toutes les annexes ainsi que le modèle de délibération sur notre site internet à l'adresse <https://imio.be/documents/>.



2 Présentation des nouveaux produits et services.

Une présentation de l'évolution de notre stratégie Cloud ainsi que des nouveaux produits 2021 iMio sera faite en séance.

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
--------	--

3 Point sur le plan stratégique 2020-2022.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un point de suivi du plan stratégique 2020-2022 est fait en séance.

Nos grands axes stratégiques sont :

Objectif stratégique 1 - Consolider la reconnaissance d'iMio comme partenaire des Pouvoirs locaux et acteur public Wallon de la mutualisation informatique.

- Poursuivre et amplifier les services attendus par les Pouvoirs locaux et améliorer la qualité des services rendus.
- Positionner iMio comme l'interlocuteur IT des Pouvoirs locaux vis-à-vis des Pouvoirs régionaux et fédéraux. Viser notre reconnaissance d'acteur technologique majeur "ensemblier" des Pouvoirs locaux permettant la mise en œuvre de partenariats publics/privés et publics/publics durables.
- Étendre les communautés de contributeurs et d'utilisateurs de logiciels libres et/ou de projets open data. Soutenir et développer les démarches de co-production et de mutualisation.
- Communiquer et bien faire comprendre le rôle et la mission d'iMio (Gouvernance aux mains des PL, in-house, ensemblier, prioriser l'intérêt général et défendre les intérêts des PL, l'indépendance par rapport au secteur privé ...)
- Aligner les projets "bottom-up" émanant des Pouvoirs locaux avec la politique "top-down" régionale, fédérale et européenne.
- Développer des liens avec les milieux technologiques et universitaires afin de partager et consolider notre modèle.

Objectif stratégique 2 - Fournir une offre technologique durable correspondant aux besoins des membres.

- Assurer une veille technologique efficace de manière à garantir la pérennité des investissements tout en favorisant l'innovation.
- Développer un gestion "agile" des projets.
- Mettre en place des plateformes collaboratives (tasks force Pouvoirs locaux, outils techniques, groupes de travail, ateliers, ...).
- Mettre en œuvre les moyens et les compétences afin d'assurer la continuité de service et la maîtrise technologique des outils proposés. Maîtriser le coût de sortie lors de la transition vers une nouvelle technologie.
- Systématiser l'usage des technologies innovantes (cloud, web, industrialisation, ...).
- Intégrer autant que possible les outils régionaux et fédéraux.
- Investir dans l'industrialisation afin d'accélérer la diffusion massive de nos solutions.
- Mettre en œuvre un cadre d'interopérabilité pour les Pouvoirs locaux.

Objectif stratégique 3 - Accompagner les Pouvoirs locaux dans la transformation digitale des services publics.

- Rédiger et fournir aux membres des documents favorisant les bonnes pratiques.
- Les aider à faire évoluer leur IT locale selon les bonnes pratiques.
- Mettre en collaboration avec l'UVCW une tasks force IT Pouvoirs locaux.
- Systématiser le recours à la mutualisation, cœur de notre réussite.

Objectif stratégique 4 - Améliorer le fonctionnement de l'organisation.

- Optimiser la gestion des ressources humaines. (évaluation, formation continue, ...)



- Améliorer le bien-être au travail. (mieux communiquer en interne, diminuer la pression sur les équipes, ...)
- Renforcer les équipes pour être plus en adéquation avec les besoins et attentes des membres.
- Optimiser notre fonctionnement.

Objectif stratégique 5 - Maitriser la croissance et les coûts pour tendre vers l'autonomie financière.

- Mettre en place les mécanismes nécessaires aux financements structurels des activités de R&D pour permettre un découplage entre les coûts de sous-traitance et la tarification des membres.
- Mieux équilibrer le ratio sous-traitance et ressources internes.
- Respecter le plan financier fixé pour 2020-2022.
- Atteindre l'autonomie financière en 2022 en ce qui concerne les subsides de fonctionnement.

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
--------	--

4 Présentation du budget 2022 et approbation de la grille tarifaire 2022.

Budget 2022 :

Le budget 2022 sera présenté et commenté en séance.

Les objectifs de chiffre d'affaires par solution sont les suivants :

CA / Solutions	2022
Conseil	450 000,00 €
Espace de stockage	75 000,00 €
iA. AES	200 000,00 €
iA. Délib	1 150 000,00 €
iA. Docs	700 000,00 €
iA. GPEC	50 000,00 €
iA. PST	100 000,00 €
iA. Tech	755 000,00 €
iA. Téléservice	350 000,00 €
iA. Urban	400 000,00 €
GED	50 000,00 €
iA. Web	600 000,00 €
Total général	4 880 000,00 €

La synthèse du budget 2022 est la suivante :

En €	2022
Chiffres d'affaires	4 880 000 €
<i>Croissance annuelle</i>	17%
Produits et services	4 880 000 €
Exceptionnel	- €
Rémunérations et charges sociales	(3 442 762) €



Sous-traitance & hébergement	(1 100 000) €
Hébergement	(336 000) €
<i>Croissance annuelle</i>	15%
Investissement R&D	(250 000) €
<i>% R&D / CA</i>	5%
Sous-traitance	(364 000) €
TVA intra-communautaire	- €
Exceptionnel / matériel	(150 000) €

Marge S/ activité	337 238 €
--------------------------	------------------

Production immobilisée	280 000 €
-------------------------------	------------------

Frais généraux	(327 000) €
<i>Croissance annuelle</i>	2%
Bâtiments	(85 000) €
Frais généraux	(90 000) €
Frais généraux légaux	(102 000) €
Marketing & communication	(50 000) €

EBITDA	290 238 €
---------------	------------------

Amortissements	(195 000) €
Jetons de présence	(25 000) €
Divers - Taxes	(2 000) €

EBIT	68 238 €
-------------	-----------------

Produits & Frais financiers	(4 000) €
Subsides accordés	- €
Report subsides / consommation	- €
Frais de lancement, exceptionnel	- €
Provisions pour risques et charges	- €
Impôts sur le résultat	(30 000) €

Résultat final	34 238 €
-----------------------	-----------------

Grille tarifaire 2022 :

Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa séance du 26/10/2021 :

- d'indexer la tarification 2022 de 4% vu l'indexation de 2% d'octobre 2021 et les prévisions du bureau du plan (nouvelle indexation de 2% en février 2022) ;
- d'ajouter la tarification du package iA.Citizen.

Il sera demandé de voter sur le budget 2022 et la tarification 2022.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Les représentants des autres membres associés seront invités à voter.
Annexes fournies	<ul style="list-style-type: none"> • Budget 2022 • Tarification 2022



5 Liste des annexes

Voici la liste des annexes relatives à l'assemblée générale :

1. Pré-PV de l'assemblée ;
2. Budget 2022 ;
3. Tarification 2022.